



## À Montpellier, un homme attaque en justice l'obligation de porter le masque en extérieur

Par [News Front](#)

Mondialisation.ca, 20 août 2020

[news-front.info](https://news-front.info)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [COVID-19](#)

*Attaquer en justice l'arrêté de la préfecture sur le port du masque obligatoire en extérieur ? C'est le choix qu'à fait Marcel Miloudi, Montpelliérain père de cinq enfants qui vit avec les minima sociaux, selon les informations de France Bleu Hérault.*

Cette décision est une première en France alors que de nombreux arrêtés ont fleuri dans un grand nombre de communes ces dernières semaines, rendant obligatoire le port du masque en extérieur.

L'obligation de porter le masque à l'extérieur en vigueur depuis le 11 août dernier dans le centre historique de Montpellier est une contrainte au quotidien pour ce père de famille.

« Il faudrait avoir au moins deux masques par personne, c'est-à-dire 14 masques, tous les jours en ville. C'est une vraie difficulté. On n'a pas les moyens d'acheter des masques » explique-t-il à *France Bleu Hérault*. Et s'il refuse de porter le masque, il risque une amende de 135 €.

Maître David Guyon, son avocat, a déposé un référé le 17 août dans l'espoir de suspendre cette obligation prévue jusqu'au 15 septembre prochain. Il espère ensuite un assouplissement des conditions du port du masque.

La source originale de cet article est [news-front.info](https://news-front.info)

Copyright © [News Front](#), [news-front.info](https://news-front.info), 2020

Articles Par : [News Front](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)